

# RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « Tournée Produit en Bretagne 2016 »

par Produit en Bretagne - du 11 juillet au 14 août 2016

---

## Art. 1 :

L'association PRODUIT EN BRETAGNE – 2 avenue de Provence – CS 23812 – 29238 Brest Cedex 3 Représentée par Loïc Hénaff, Président, organise un jeu concours, du 11 juillet au 14 août 2016. La participation à ce jeu est gratuite, sans obligation d'achat.

## Art. 2 :

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure habitant en France métropolitaine, à l'exclusion du personnel de l'Association Produit en Bretagne et de leur famille.

## Art. 3 :

Les candidats au jeu concours peuvent jouer de 3 manières :

- sur le site [www.produitenbretagne.bzh](http://www.produitenbretagne.bzh) en remplissant un formulaire : les participants répondent à une question pour participer au tirage au sort hebdomadaire
- par coupon réponse auprès des animateurs sur le stand de la tournée : les participants répondent à une question pour participer au tirage au sort hebdomadaire
- sur tablettes tactiles fournies par Dolmen Technologies, sur le stand de la tournée : les participants grattent numériquement un ticket pour tenter de gagner immédiatement un lot, puis ils remplissent un formulaire pour recevoir leur lot et participer au tirage au sort hebdomadaire

Les informations demandées pour jouer (sur le site [www.produitenbretagne.bzh](http://www.produitenbretagne.bzh) et via le coupon-réponse sont les suivantes : Civilité, Prénom, Nom, Adresse, Code Postal, Ville, E-mail, numéro de téléphone. Le participant a également la possibilité de cocher une case pour obtenir des actualités et offres de Produit en Bretagne.

Les champs permettant l'identification du participant (nom et prénom) ainsi qu'un moyen de recontacter ce dernier sont obligatoires pour valider la participation.

Chaque participant peut jouer une fois au jeu-concours par semaine et retenter sa chance chaque semaine de la tournée (soit 5 fois).

Jeu limité à une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale).

Jeu gratuit sans obligation d'achat. Conformément aux articles 38, 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées le 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Contacter Produit en Bretagne : 02 98 47 94 88

## Art. 4 :

Le Jeu concours « Tournée Produit en Bretagne 2016 » est doté des lots suivants :

1/ Les lots à gagner par tirage au sort (valeur commerciale totale environ 2 000€ TTC soit environ 400 € TTC / semaine)

- 2 lots d'une nuitée dans l'un des hôtels Océania pour 1 ou 2 personnes petits-déjeuners inclus (valeur commerciale : 105€ TTC par lot)
- un menu dans le restaurant gastronomique LA BUTTE pour 2 personnes : menu étoilé Michelin "De Pontusval à Porsguen" accompagné d'un accord mets & vins (comprenant une coupe de champagne, 3 verres de vin, eau et café) (valeur commerciale : 206€ TTC au total)
- 2 lots pour un samedi Gourmand (formation confection de crêpes) à l'École des Maîtres Crêpiers (valeur commerciale unitaire : 90€ TTC par lot)
- Une place de vol en hélicoptère Hélibreizh de 30 minutes ou 2 places de vol de 15 minutes (Valeur commerciale 205€ TTC par lot)
- 4 bons d'achat d'une valeur commerciale de 50 € TTC chacun pour des nuitées Gîtes de France
- 2 abonnements de 1 an, Editions Blanc & Noir (valeur commerciale : 42€ TTC chacun)
- 1 abonnement à la revue Chasse Marée pendant 1 an (valeur de 67,50€ TTC)
- 3 abonnements numériques à la revue Chasse Marée pendant 1 an à 49,90€ TTC chacun

- 10 entrées au concert de Dremmwel au Festival de Cornouaille le mercredi 20 juillet 2016 à 12€ TTC l'entrée (2 entrées par gagnants = 5 gagnants)
  - un jeu Mécabois 200 pièces (36€ TTC)
  - un jeu de palet Mécabois (65€ TTC)
  - une boîte de palets Mécabois (29,90€ TTC)
- 8 places pour le concert de Youn Kamm & Le Bagad du Bout du Monde sur le Festival Interceltique de Lorient le mercredi 10 août 2016 à 32,30€ TTC la place (4 places pour 2 personnes à gagner)
- 7 ouvrages 150 ans de paquebots à Saint-Nazaire, Coop Breizh (29€ TTC chacun)

2/ Les lots à gagner en instant gagnant sur tablette (valeur commerciale environ 3 400€ TTC soit environ 880 € TTC par semaine)

- 10 livres « C'est quoi la Bretagne », Editions Blanc & Noir (valeur commerciale : 14,9€ TTC chacun)
- 50 livres « Paroles de Bretons – volume 1 », Editions Blanc & Noir (valeur commerciale : 35€ TTC chacun)
- 80 t-shirt Kiclos (valeur commerciale : 5€ TTC pièce)
- 10 entrées à Océanopolis (20.3€ TTC la place)
- 10 pass 6 jours sur Temps Fête à Douarnenez 19-24 juillet 2016 (20€ TTC le pass)
- 80 entrée à Haliotika – la Cité de la Pêche au Guilvinec (2.5€ TTC la place)
- 10 entrées pour le dimanche 24 juillet 2016 au Festival de Cornouaille (8€ TTC l'entrée)
- 20 linges de maison brodés Le Minor (12€ TTC l'unité)
- 10 tabliers Krampouz (39,90€ TTC l'unité)
- 10 entrées au Festival Yaouank pour le plus grand fest-noz de Bretagne le 19 novembre 2016 (10€ TTC chacune)
- 20 coffrets Les 4 Saisons (19,90€ TTC chacun)
- 10 coffrets Côteaux Nantais (15€ TTC chacun)

#### **Art. 5 :**

Pour le jeu « instant gagnant » sur tablette, les gagnants seront connus de manière instantanée sur le stand de l'animation.

Dans les autres cas, les gagnants seront désignés par tirage au sort chaque semaine parmi les participants de la semaine.

Le dernier tirage hebdomadaire aura lieu une fois la tournée terminée. Les résultats seront communiqués au plus tard 1 mois après la fin du jeu.

#### **Art. 6 :**

Les gagnants tirés au sort seront informés par téléphone.

Sans réponse de la part du gagnant sous 30 jours, la dotation sera perdue pour le participant.

Les lots ne sont ni cessibles, ni échangeables. Aucune contrevaletur ne pourra être exigée.

En cas d'indisponibilité de ces lots, PRODUIT EN BRETAGNE se réserve le droit de proposer un modèle équivalent d'une valeur identique.

#### **Art. 7 :**

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant le mécanisme du jeu-concours, l'interprétation ou l'application du règlement, la liste des lauréats.

#### **Art. 8 :**

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'association organisatrice se réserve le droit de modifier, suspendre, interrompre ou annuler le jeu en cas de force majeure. Pour de tels faits, sa responsabilité ne saurait être engagée.

Le présent règlement a été déposé chez Maître Legrand, huissier de justice, 6 rue de Lyon 29200 Brest.